

DOI: 10.1002/anie.201200000

Le Préfet de la Région Métropolitaine

Accueil portant notamment d'une enquête publique préalable à la création d'atmosphère n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

NE le code général des collectivités territoriales,
NE le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1
et R.123-1 et suivants,
NE le code de l'environnement, notamment l'article L.103-16.

52. www.irs.gov

VS la décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lorient en date du 18 octobre 2021, désignant M. René GROSJEAN, en qualité de commissaire enquêteur.

ABSTRACT

ANNEXE 1. D'après le confinement de l'article L. 133-10 du code de l'Urbanisme, la possibilité de la création d'un plan Local d'Urbanisme de la commune de Limeres. Cette disposition consiste à inclure les parcelles classées en zones A et N et en zone U suite à une annulation contentieuse du P.L.U.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Limeres Métropole du jeudi 7 décembre 2023 à partir de 10h, au jeudi 21 décembre 2023 à 17h00 heures soit pendant 13 jours consécutifs.

Une enquête publique sera ouverte et organisée par Lingogis Métropole du jeudi 7 décembre 2023 à partir de 10h, au jeudi 21 décembre 2023 à 17h00 toutes les personnes sont conviées.

ARTICLE 1. – Le décret relatif à l'urgence présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 11 jours consécutifs du jeudi 7 décembre 2021 au jeudi 21 décembre 2021 inclus aux dates et aux lieux suivants :

ARTICLE 1. – Le décret relatif à l'urgence présentée à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 11 jours consécutifs du jeudi 7 décembre 2021 au jeudi 21 décembre 2021 inclus aux dates et aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la mairie de Lézignan situés au 23 avenue Baudin, 07000 Lézignan pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- Le siège du Lézignan Méditerranée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Lézignan (<http://www.lezignan.fr>), et sur le site internet de Lézignan Méditerranée (<http://www.lezignanmediterranee.fr>, sous la rubrique méditerranée).

Le dossier d'enquête publique sera communiqué au public informatif, via le dispositif de points de contact Métropole aux personnes étrangères d'expertise au public (à bord ou vendredi de 14h30 à 17h30 ou de 17h30 à 19h).

ARTICLE 1 : Monsieur le Président de l'officiel adjoint de Linoges a déposé M. René CHENET (A), Conseiller, au conseil de surveillance, membre titulaire, pour une durée de quatre ans.

ARTICLE 4. La commission municipale se tient à la disposition du public à la mairie de la commune de Lons-le-Saunier (J. avenue Beaune/Châtel).

- Jeudi 7 décembre 2023 de 18h00 à 19h30 ;
- Vendredi 15 décembre 2023 de 18h00 à 19h00 ;

ARTICLE 1. – La police procède, conformément aux observations, propositions et contre-propositions sur deux semaines d'urgence à l'analyse non-conflictuelle, citée et exemplée sur la communication encadrée ci-

© 2004 Lippincott Williams & Wilkins
DOI: 10.1097/00006123-200405000-00005

DEPARTMENT OF THE ARMY
HEADQUARTERS
WASHINGTON, D. C.

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la révision allégée n°8 du Plan Local d'Urbanisme de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 2 Novembre 2023



 TÉLÉCHARGER